



TERMES ET CONDITIONS DE VENTE

Prix:

Les prix des Produits vendus en vertu du Contrat seront conformes à la liste de prix du Fournisseur actuellement en vigueur de temps à autre pendant la Durée.

Tous les prix excluent toutes les taxes de vente, d'utilisation et d'accise, et toutes autres taxes similaires ou dissemblables, droits d'importation ou autres, et frais de toute nature imposée par une autorité gouvernementale sur tout montant payable par le Distributeur en vertu du Contrat.

Le Distributeur est responsable de tous les frais, coûts, droits d'importation et autres droits, et taxes, à condition que le Distributeur ne soit pas responsable des taxes imposées sur, ou concernant, les revenus, les recettes brutes, le personnel ou les biens immobiliers ou personnels ou autres actifs du Fournisseur.

Paiements:

Toutes les factures doivent être payables dans les trente (30) jours suivant leur émission.

Le Distributeur doit payer des intérêts sur tous les paiements en retard à un taux variable par an égal à deux (2%) points de pourcentage au-dessus du taux préférentiel en vigueur aux États-Unis de temps à autre, mais ne dépassant pas le taux le plus élevé autorisé par la loi applicable. Les intérêts courront et seront calculés (mais non composés) quotidiennement sur le montant principal et les intérêts sur celui-ci qui restent impayés sur la base du nombre réel de jours pendant lesquels ces montants sont impayés au cours d'une année de 365 jours (ou 366 jours dans le cas d'une année bissextile) et les intérêts sont composés et payables mensuellement à terme échu. Le Distributeur doit s'acquitter de ses obligations en vertu du Contrat sans compensation, déduction, récupération ou retenue d'aucune sorte pour les montants dus ou payables par le Fournisseur.

Livraison :

Toutes les livraisons au distributeur sont EX WORKS.

Expédition:

Sauf accord écrit contraire entre les parties, l'expédition et la manutention des produits doivent être effectuées conformément aux politiques du fournisseur.

Exclusion:

L'installation, la mise en service et les tests de performance des Produits ne sont pas inclus dans le prix de vente des Produits.

Titre:

Le Fournisseur se réserve le titre et la propriété de tout Produit fourni au Distributeur jusqu'à ce que le paiement intégral de celui-ci ait été reçu par le Fournisseur. Afin d'assurer le paiement et l'exécution rapides et complets par le Distributeur de toutes les dettes, obligations et responsabilités présentes et futures du Distributeur envers le



T: (450) 621-2995 - F: (450) 621-4995

Fournisseur, le Distributeur accorde par la présente au Fournisseur une sûreté de première priorité, avec priorité sur tous les autres privilèges, réclamations et charges, sur tous les stocks de Produits achetés en vertu du Contrat, où qu'ils se trouvent, et qu'ils existent actuellement ou qu'ils surviendront ou soient acquis de temps à autre, et dans toutes les adhésions et remplacements ou modifications de ceux-ci, ainsi que tous les produits (y compris les produits d'assurance) de ce qui précède. Le Distributeur reconnaît que la sûreté consentie en vertu de la présente section est une sûreté en garantie du prix d'achat en vertu du Code de commerce uniforme, tel qu'édicte par la juridiction applicable. Le Fournisseur peut déposer un état de financement pour cette sûreté, et le Distributeur doit signer ces déclarations ou autres documents nécessaires pour parfaire la sûreté du Fournisseur sur ces Produits. Le Distributeur autorise également le Fournisseur à signer, au nom du Distributeur, les déclarations ou autres documents nécessaires pour parfaire la sûreté du Fournisseur sur ces Produits. Le Fournisseur a droit à tous les droits et recours applicables d'une partie garantie en vertu de la loi applicable. Le distributeur accepte et reconnaît également que la Société canadienne pour l'expansion des exportations (EDC) peut avoir une sûreté, opposable ou non, sur les produits et qu'EDC peut exercer ces droits sur les produits en vertu des lois applicables.

Retours :

Les produits peuvent être retournés avec l'autorisation écrite du fournisseur. Les produits sur mesure ne peuvent pas être retournés. Les frais de transport et d'expédition pour tous les retours de Produits non garantis sont à la charge du Distributeur. Le distributeur doit joindre le formulaire de retour officiel (RMA) avec tous les produits retournés.

Inspection :

Le Distributeur inspectera les Produits livrés immédiatement à l'arrivée de ceux-ci à destination et informera le Fournisseur dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la livraison de toute erreur de nombre ou défaut dans les Produits. Dans le cas où le Distributeur n'a pas informé le Fournisseur d'une livraison incorrecte, il sera exclu de toute réclamation liée à celle-ci à l'expiration du délai de cinq (5) jours ouvrables.

Garantie:

Un (1) an sur les Produits qui ne sont pas fabriqués par le Fournisseur ;

Cinq (5) ans sur les Produits qui constituent des pièces de rechange ou de rechange et qui sont fabriqués par le Fournisseur ; et

Huit (8) ans sur les Produits fabriqués par le Fournisseur et vendus en tant qu'unité complète à installer chez un utilisateur final.

Prenez note que les joints sont exclus et soumis à un examen technique et aux bonnes pratiques de l'entrepreneur concernant le rinçage de la tuyauterie.

Signature du gestionnaire :

Date de la signature :
